

## PRÉFÈTE DE LA LOIRE

Direction
Départementale
des Territoires

## ARRETE PREFECTORAL N°DT-13-683 PORTANT MODIFICATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) LOIRE EN RHONE-ALPES

La Préfète de la Loire Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212.1 alinéa 19(X), L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-47;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.114-1;

VU la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, notamment son article 2-1;

VU la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, notamment le I de son article 6 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2006/0609 fixant le périmètre du Schéma d' Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes et notamment son article 2 qui précise que le Préfet de la Loire est chargé de suivre, pour le compte de l' Etat, la procédure d'élaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° DT-13-320 du 22 avril 2013, portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de Gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes;

VU les consultations faites auprès des organismes susceptibles de participer à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes;

Considérant la délibération de l'assemblée départementale du conseil général ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire ;

## **ARRETE**

Article 1er : Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics fixé par arrêté préfectoral du 22 avril 2013 est modifiée ainsi qu'il suit :

## ☐ Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics

ORGANISME	TITULAIRE
Conseil régional Auvergne	M André CHAPAVEIRE
Conseil régional Rhône-Alpes	Mme Marie-Hélène RIAMON
Conseil général de la Loire	M Michel CHARTIER
	M Jean GILBERT
	M Jean-Claude TISSOT

ORGANISME	TITULAIRE
Conseil général du Rhône	M Maurice CELLIER
Conseil général de la Haute-Loire	M Joseph CHAPUIS
Conseil général du Puy-de-Dôme	M Alain FAURE
Communes de la Loire	M Jean-Marc REGNY, maire de BALBIGNY
	M Henri CLAIRET, maire de ST-JEAN-SOLEYMIEUX
	M Louis PERRIN, maire de ST-NIZIER-DE-FORNAS
	M Claudius MARITAN, maire de ST-ROMAIN-LES-ATHEUX
Commune du Rhône	M Michel LACHIZE, adjoint au maire de COURS-LA-VILLE
Commune de la Haute-Loire	M Olivier CIGOLOTTI, maire de ST-ROMAIN-LACHALM
Commune du Puy-de-Dôme	M Michel ROCHETTE, maire de ST-CLEMENT-DE-VALORGUE
Syndicat Intercommunal des eaux Rhône Loire Nord	M Pierre PAIRE
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la Bombarde	M Jean-Louis GAILLARD
Syndicat des eaux de Grimard- Montvadan	M Henri MEUNIER
SI.PRO.FOR.S	M Jean-Claude SCHALK
Communauté d'Agglomération Loire-Forez (CALF)	M Joël EPINAT
Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'eau	M Daniel FRECHET
Syndicat Intercommunal Val d'Anzieux Plancieux (SIVAP)	M Antoine THOLLOT
Ville de St Etienne	M André DANCERT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) Haute Loire	Mme Nathalie ROUSSET
SIMA Coise	M Jean-Yves CHARBONNIER
Syndicat Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM)	Mme Martine SCHMÜCK
Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable	M Dominique DEMARE

ORGANISME	TITULAIRE
Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizezy (SYMILAV)	M Gabriel ROUSSET
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loise et de la Toranche (SMAELT)	M Robert CHASSIN
Syndicat Mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA)	M Daniel BEZIN
Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole	M Dominique CROZET
Roannais Agglomération	Mme Nathalie SARLES
Syndicat Mixte et d'irrigation de Mise en valeur du Forez (SMIF)	M René COUTURIER
Établissement Public Loire	Mme Geneviève ALBOUY
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre	M Christian BERNARD
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Monts du Lyonnais	M Christian BRUYERE
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Loire	M Christophe FAVERJON
Syndicat d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais (S.Y.E.P.A.R)	M Roland DEVIS
Syndicat Mixte d'Aménagement des gorges de la Loire (SMAGL)	M Alain LAURENDON
Syndicat Mixte de la retenue du barrage de Villerest	M Yves LIONARD
Parc Naturel Régional du Pilat	Mme Anne DROIN
Syndicat Intercommunal des Monts de la Madeleine	M Roger DELAIRE

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Loire, du Rhône, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Il sera mis en ligne sur le site internet gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 :Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la Commission Locale de l'Eau. Une copie du présent arrêté sera communiquée aux préfectures du Rhône, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Saint-Etienne, le 3 0 JUIL. 2013

Fabienne BUCCIO